Abeille IARD & Santé
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 245 059 607,88 €
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes - 306 522 665 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Abeille IARD & Santé
TSA 92712 - 92895 Nanterre Cedex 9

Abeille Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
Capitalisation au capital de 1 205 528 332,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Abeille Vie
TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

Abeille Retraite Professionnelle
Société d'Epargne Retraite Professionnelle au capital de 305 821 820 €
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre
Pour nous écrire : Abeille Retraite Professionnelle
TSA 42608 - 92895 Nanterre Cedex 9

ATTESTATION D'ASSURANCE

D0115

Responsabilité Civile des professionnels

Abeille IARD & Santé
Par l'intermédiaire de
M. BOIVIN ET MME COOPER
Agent Général
14 AV. EDOUARD HERRIOT
BP 1
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél : 03 84 52 12 90 Fax : 03 84 52 19 79
boivin-cooper@abeille-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 10054754 - 16003251
www.orias.fr

Certifie que

SARL FRANC COMTOISE ABATTAGE
Rep par Mr PELARDY PASCAL
5 rue du Petit Clos
39300 LE PASQUIER

est assuré par contrat n° **77001204**, pour la période du **01/05/2022** au **30/04/2023**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée :	Bûcheron avec ou sans débardage
Nombre de personnes :	1
Chiffre d'affaires :	1 500 000 euros maximum

GARANTIES

Garanties acquises
RC exploitation
RC après livraison
Recours suite accident

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	1 000 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR
Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels en résultant)	25 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
dont dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Réf. 7036 - 0622 - Fabrication sur papier issu de forêts gérées durablement - IFDG

Responsabilité civile "Après Livraison"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dont :	
Dommages immatériels résultant de dommages au produit livré	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Défense	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense)

Recours suite à accident	
Recours suite à accident (litiges excédant 380 euros)	16 000 EUR par litige
dont expertise amiable	230 EUR
dont honoraires d'avocat ou de conseil :	
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation	300 EUR
* Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	390 EUR par plaidoirie ou intervention
* Tribunal de grande instance	610 EUR par plaidoirie
* Cours d'appel	690 EUR par plaidoirie
* Cours de cassation ou Conseil d'état	1 220 EUR par plaidoirie
* Transaction amiable	500 EUR
* Arbitrage	250 EUR

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à CHAMPAGNOLE, le 07 Février 2023

L'Agent général

abeille ASSURANCES
CHAMPAGNOLE
14 AV. EDOUARD HERRIOT
BP 1
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX
N° Orias : 10054754 - 16003251

Réf. 7036 - 0622 - Fabrication sur papier issu de forêts gérées durablement – IFDG